



## Mon contrat de travail après rachat partiel de mon employeur

Par **faceb**, le **21/05/2008** à **19:07**

Bonjour, mon employeur vend la majorité des parts de son entreprise pour des raisons financières, je ne souhaite pas continuer avec la nouvelle direction.

Dans la mesure où la société ne ferme pas administrativement mais que les actionnaires changent ainsi que le gérant, sont-ils obligés de me proposer un nouveau contrat ?

Les conditions dans l'entreprise étant favorables à un licenciement économique, c'est mon objectif.

Dans le cas où mon contrat est légalement maintenu :

il date de douze ans et ne correspond plus à mon poste actuel, puis-je faire valoir son invalidité par rapport à mon poste, et les obligés donc à m'en proposer un autre que je refuserai, donc être licencié économique ?

Je suis en milieu de carrière professionnelle et souhaite rebondir.

Merci de prendre de votre temps pour m'éclairer.